Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260403-D20260409-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.
Date de la convocation : 27 mars 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, GALODÉ Alexandra, GENTRIC-PÉDRONO Noëla, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, TERTRAIS Fabien.
ABSENTE EXCUSÉE : MORAND Véronique (pouvoir à Sylvie HOURMAND)
Secrétaire de séance : Cellia BIENVENU

MISSION LOCALE PAYS DE PLOËRMEL - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D20260409

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder au vote à main levée. Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation de ces représentants.

Considérant que la Mission Locale joue un rôle central dans l'élaboration des projets territoriaux d'insertion des jeunes, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques, institutionnels et associatifs du territoire du Pays de Ploërmel.

Considérant que la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de Ploërmel a pour missions :

- Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes de 16 à 25 ans
- Accompagner les parcours d'insertion
- Agir pour l'accès à l'emploi
- Observer le territoire et développer une expertise
- Développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local
- Proposer un référent unique
- Garantir un accès aux droits pour chaque jeune.

Considérant que ses instances sont constituées d'élus, de financeurs et de partenaires. À ce titre, chacune des 56 communes du Pays de Ploermel doivent désigner des élus référents Mission Locale.

Considérant que pour Beignon, il convient de désigner 3 délégués élus relais de la commune auprès cette association, dont le Maire est le 1er référent délégué-élue relais.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des référents délégué-élus relais.

Vu après appel à candidature la liste de candidats présentées par des conseillers municipaux :
Liste A : Sylvie HOURMAND, Sandra LE FORT, Noëla GENTRIC-PÉDRONO.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260403-D20260409-DE

Le Conseil Municipal décide à, l'unanimité, de :

- **Constater, qu'après appel à candidature, une seule liste de candidat s'est présentée**
- **Désigner les membres de la liste A : Sylvie HOURMAND, Sandra LE FORT, Noëla GENTRIC-PÉDRONO référentes déléguées-élues relais de la commune au sein de la mission locale,**
- **Préciser que pour compléter cette liste le Maire est de droit 1ère référente déléguée-élue relais au sein de la mission locale.**

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

La Secrétaire de séance,
Cellia BIENVENU

MAIRIE DE BEIGNON
56 (MORBIHAN)